



A                    R                    E                    T                    E

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 523-1,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU les arrêtés du Président du Conseil régional en date du 24 janvier 2024 et en date du 19 mars 2024 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2020 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion en application du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 après avis du Comité Social Technique dans ses séances du 8 décembre 2023 et du 1<sup>er</sup> février 2024,

CONSIDERANT l'effectif des fonctionnaires en position d'activité et de détachement dans le cadre d'emploi permettant, conformément aux proportions fixées par le statut particulier susvisé, d'ouvrir à la promotion interne le nombre de 19 inscriptions sur liste d'aptitude,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial au choix au titre de la promotion interne pour l'année 2025 les agents dont la liste est jointe en annexe.

**ARTICLE 2 :** La publicité de la présente liste d'aptitude sera assurée conformément aux dispositions prévues par l'article 22 du décret n° 2013-593 susvisé.

**ARTICLE 3 :** Les agents disposent en cas de contestation d'un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté pour déposer un recours devant le tribunal administratif de Lyon. Les agents peuvent saisir le tribunal compétent via l'application "Télérecours citoyens" : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, ils peuvent également déposer un recours gracieux auprès du Président du Conseil régional, cette démarche interrompant le délai du recours contentieux.

Fait à Lyon, le **01 JUIL. 2025**

Le Président du Conseil régional

Fabrice PANNEKOUCKE

## ANNEXE

### Liste d'aptitude de promotion interne pour l'accès au grade d'attaché territorial au choix

Année 2025

NOM	NE(E)	PRENOM
AOUDIA-LETEVE	AOUDIA	Zahiya
BAHRI	BAHRI	Naïma
BAUR	BAUR	Régine
BLANCHET	MERITET	Christine
BRUNELLE		Loïc
BURNIER	KOPARANIAN	Laurence
DEFOUR	HARQUEVAUX	Marie
DUFLOUX		Fabrice
FISTON		Mario
GAILLOT	GAILLOT	Sylvie
JUVIN		Olivier
KHIM	KHIM	Elise
MARION	MARION	Myriam
ORIGLIO	ORIGLIO	Sandra
PASTUREL	SABOT	Sylvie
PONCIN		Antoine
RONZON		Olivier
SAUVAN	COUHERT	Audrey
VESCOVI	BOUCHERAT	Martine

Accusé de réception en préfecture  
069-200053767-20250701-PLREP25\_26188-AR  
Date de télétransmission : 01/07/2025  
Date de réception préfecture : 01/07/2025